

DECISION DU PRESIDENT
2023DECISION64

Objet : Devis avec la société SODEM MANUTENTION – Acquisition et reprise chariot élévateur télescopique d'occasion pour la déchèterie de Saint-Paul Mont Penit.

LE PRESIDENT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2020D45 du 3 juin 2020 portant délégation de pouvoirs au Président et au Bureau,

Vu le devis de la société SODEM MANUTENTION : PA de L'Aubinière – 169 rue Hubert Lathan – BP 90039 – 44151 ANCENIS CEDEX, concernant l'acquisition et la reprise d'un chariot élévateur télescopique d'occasion pour la déchèterie de Saint-Paul Mont Penit,

DECIDE :

Article 1 : D'approuver le devis n° AR/23/035 de la société SODEM MANUTENTION dont le siège social est situé : PA de L'Aubinière – 169 rue Hubert Lathan – BP 90039 – 44151 ANCENIS CEDEX, pour l'acquisition et la reprise d'un chariot élévateur télescopique d'occasion pour la déchèterie de Saint-Paul Mont Penit, pour :

- Un montant d'acquisition total de 56 000,00€ HT, soit 67 200,00 € TTC,
- Un montant total de reprise de l'ancien télescopique pour 10 000,00€ HT, soit 12 000,00 € TTC.

Article 2 : La présente décision sera communiquée au Conseil communautaire lors de sa séance la plus proche et inscrite au registre des décisions de la Communauté de communes. Une publicité sera faite dans les formes requises pour les délibérations du Conseil Communautaire.

Une ampliation est adressée à Monsieur le Préfet de la Vendée pour l'exercice du contrôle de légalité.

Fait le 24 mars 2023 au siège de la Communauté de communes Vie et Boulogne.

Le Président,
Guy Plissonneau



M. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.